



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 060-216003434-20251210-D67B_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15 Nombre de présents = 19 Nombre de pouvoirs = 5 Nombre de votants = 24		

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°67

Date de convocation
4 décembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., Mme CHANI Y.,
M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M.,
M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L.,
Mme WOLF A-S., Mme VERBRUGGHE V., M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E.,
M. RENARD E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
M. HERBLOT D. par M. BARBIER J-M.

ABSENTS :

M. GOUJARD A., M. FACQ J-M., M. AGOSTINI L.,
M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Ouverture des crédits 2026 pour l'investissement (25%) du Budget Principal de la commune

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les instructions comptables M57,

VU la délibération n° 9 du 19 mars 2025 approuvant le budget Primitif 2025 de la Ville de Lamorlaye,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources et Moyens Généraux » en date
du 24 novembre 2025,

Afin de permettre la réalisation des investissements indispensables avant le vote du budget primitif 2026, prévu en février 2026, il est proposé de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget.

Il s'agit notamment d'assurer les investissements récurrents et non pas de nouveaux programmes.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	BP 2025	25 %
20 Immobilisations incorporelles	1 181 101 €	295 275 €
204 Subventions d'Equipement Versées	448 249 €	112 062 €
21 Immobilisations corporelles	2 053 842 €	513 461 €
APCP (Opération 251) 23 Immobilisations en cours	6 350 000 €	1 587 500 €
TOTAL	10 033 192 €	2 508 298 €

- **INSCRIT** au budget 2026 de la commune l'ensemble des dépenses engagées par anticipation.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Danielle PALANIAYE



Le Maire

Nicolas MOULA